

école nationale
supérieure
d'architecture
de **paris-belleville**

DSA architecture et patrimoine



DSA architecture et patrimoine

Le DSA *Architecture et Patrimoine* a pour objectif d'accompagner les architectes désirant se spécialiser dans l'intervention sur le patrimoine, qu'il soit architectural urbain ou paysager, et de les former à sa conservation, sa restauration, sa mise en valeur et à réfléchir à son usage dans la société contemporaine. Pour ce faire, le programme du cursus de l'Énsa de Paris-Belleville, qui se déroule sur 4 semestres à raison de 3 jours par semaine, met l'accent sur le projet et sur l'accompagnement des étudiants à déterminer la démarche d'intervention la plus adaptée en fonction du type, de l'époque et de l'échelle du monument étudié. L'ensemble des enseignements, qu'ils soient historiques, théoriques, réglementaires ou techniques est ainsi pensé et organisé au regard du projet d'intervention, dans une visée pratique et professionnalisante.

domaines d'enseignement

- La connaissance des édifices, de leur histoire et de leurs pathologies,
- la connaissance des ensembles urbains, bâtis, sites, jardins, de leur histoire, des désordres dont ils souffrent aujourd'hui et des difficultés quant à leur maintenance,
- l'étude des doctrines de restauration au fil du temps depuis le XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui,
- la législation et la gestion du bâti et des paysages protégés au titre des Monuments Historiques, des édifices ou ensembles labellisés *Architecture Contemporaine Remarquable*, des édifices ou ensembles signalés comme éléments du patrimoine local dans les PLU ou PLUI,
- les interventions architecturales et urbaines en vue de la préservation du patrimoine bâti et paysager, de sa restauration, de sa mise en valeur, de sa transformation dans le respect de l'esprit de leur création, en accord avec la demande de confort actuel, dans une démarche écoresponsable.

déroulement et contenu de la formation

La formation se déroule sur 4 semestres :

● 3 semestres dédiés aux enseignements (3 jours par semaine le lundi, mardi et mercredi) comprenant :

- des enseignements théoriques,
- des travaux dirigés,
- des workshops intensifs d'une semaine : afin d'approfondir certaines thématiques, notamment l'usage des monuments historiques ou encore le paysage rural et ses patrimoines
- des visites de chantiers,
- des voyages d'études notamment en Italie ou au gré des opportunités offertes par les partenariats que la formation développe.

● Le premier semestre traite de l'échelle urbaine et ses réglementations. Il a pour objectif l'acquisition des compétences nécessaires à l'analyse urbaine historique et patrimoniale et à la réalisation d'un règlement de type Secteur Patrimonial Remarquable à partir de l'étude patrimoniale à la parcelle d'un quartier de Paris.

● Le deuxième semestre est orienté sur le projet de restauration d'un édifice ancien, protégé au titre des Monuments Historiques à Paris, et sur le projet de restauration d'un bâtiment du XX^e siècle reconnu à Paris ou dans le Grand Paris ainsi qu'un atelier sur la réutilisation des Monuments historiques. Dans le même temps, l'intervention sur le patrimoine en milieu rural et son insertion dans le paysage est abordée au cours de workshops.

● Le troisième semestre est orienté le patrimoine XX^e et l'Architecture Contemporaine Remarquable et leurs enjeux de restauration et de transformation.

● Le dernier semestre de mise en situation professionnelle d'au moins 4 mois dans une structure privée ou publique du monde du patrimoine.

Par ailleurs, plusieurs exercices de projet en loge viennent ponctuer l'emploi du temps, notamment dans le but de former à ce type d'exercice les étudiants désireux de passer le concours d'Architecture Urbaniste de l'État.

équipe pédagogique

● **Directeur scientifique:** Jean-Paul Midant, docteur en histoire et civilisations, habilité à diriger des recherches, maître de conférences à l'Énsa de Paris-Belleville (Énsa-PB).

● **Coordinatrice pédagogique:** Angèle Denoyelle, paysagiste DPLG, diplômée du DSA Architecture et Patrimoine, docteure en aménagement de l'espace et urbanisme et maîtresse de conférences associée à l'Énsa de Paris-Belleville.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants reconnus pour leur activité professionnelle et leur implication dans les problématiques patrimoniales actuelles.

poids horaire et crédits

● Durée de la formation: 4 semestres universitaires avec un volume horaire encadré de 1200 heures,

● enseignement en présentiel 3 jours par semaine (lundi, mardi et mercredi) complété par des semaines intensives durant les 3 premiers semestres, le dernier semestre est consacré à la mise en situation professionnelle,

● crédits: 120 ECTS (European Credit Transfer System),

● formation diplômante: le DSA est un diplôme national d'enseignement supérieur de 3^e cycle.

À titre d'information, le travail personnel est estimé à 1 jour par semaine.

compétences à acquérir

- Relever et représenter l'objet ou l'ensemble étudié, tel qu'il est aujourd'hui en le reliant à son environnement physique, climatique et socio-culturel;
- Identifier les témoignages visibles et les sources documentaires disponibles, pour analyser les strates historiques et constructives de l'existant; en faire une synthèse qui précise l'évolution de l'apparence du bâtiment ou de l'ensemble, et de ses usages dans le passé jusqu'au temps présent.
- Reconnaître et dégager les valeurs patrimoniales du bien en relation avec son contexte culturel, dans une perspective de préservation et de valorisation;
- Identifier les processus de dégradations et pathologies existantes menaçant son intégrité matérielle et les risques de pathologies futures; proposer des mesures ciblées pour remédier à d'éventuels désordres ou pour empêcher qu'ils se produisent à l'avenir.
- Déterminer la capacité d'un espace existant à accueillir de nouveaux usages;
- Favoriser la concertation et les échanges entre les parties prenantes d'un projet de conservation et de valorisation autour de ces nouveaux usages en donnant des outils de dialogue;
- Émettre des propositions de stratégies en rapport avec le programme proposé en articulant de façon cohérente et argumentée l'état existant, la valeur patrimoniale et le projet d'intervention;
- Produire une étude de faisabilité technique adaptée à la situation patrimoniale.
- Proposer et documenter un projet architectural, urbain et paysager de valorisation dans le respect de l'existant, adapté aux exigences esthétiques, techniques, réglementaires et aux valeurs patrimoniales du bâtiment ou de l'ensemble à traiter et dont l'étude préalable du contexte physique, de l'histoire et des pathologies a été fournie.

insertion professionnelle

Le choix d'un maître d'œuvre des travaux sur un immeuble classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques est conditionné par le type de protection (inscription ou classement), par le type de travaux (réparation, restauration, modification) et par la nature du propriétaire. Ce DSA est reconnu légalement au titre du décret 2009-749 du 22 juin 2009 et à la circulaire du ministère de la Culture relative à la maîtrise d'œuvre et travaux sur les monuments historiques du 1^{er} décembre 2009, et permet ainsi à ces diplômés d'intervenir sur les monuments historiques classés en France (après 10 ans d'expérience).

Cette formation prépare en outre au concours des Architectes Urbanistes de l'État, notamment des Architectes de Bâtiments de France.

Le DSA *Architecture et Patrimoine* de l'Énsa-PB apporte à l'architecte une méthode d'intervention sur l'existant et une éthique, notamment écoresponsable, pour comprendre le passé et préparer l'avenir. Les compétences et l'expérience de l'équipe enseignante permettent aux étudiants d'envisager des interventions sur le bâti ordinaire comme sur les Monuments Historiques, en milieu urbain comme en milieu rural, qu'ils soient conçus avec des moyens artisanaux ou des moyens industrialisés.

La formation de l'Énsa-PB apporte par ailleurs un savoir-faire spécifique dans l'intervention sur les bâtis et ensembles labellisés *Architecture Contemporaine Remarquable* par le ministère de la Culture, à savoir les bâtiments et ensembles de ces cent dernières années dont la conception présente un intérêt architectural et technique suffisant (au nombre de 1400 aujourd'hui en France, nombre en progression continue) et dont beaucoup d'exemples nécessitent des travaux urgents et importants, d'entretien, de mise aux normes voire de changement d'usage.

admission en DSA

public concerné

Le DSA Architecture et Patrimoine est accessible, sans condition de nationalité ni d'âge, aux titulaires :

- du diplôme français d'architecte (DPLG ou DEA),
- d'un diplôme d'architecte étranger (niveau bac +5 minimum).

procédure de candidature

● Le dossier de candidature est à déposer en ligne sur le portail admission.archi.fr (ENSA-PB) **du lundi 5 mai au dimanche 15 juin 2025** :

- sélectionner la session d'admission souhaitée puis "créer un dossier" (un numéro de dossier vous est communiqué, il sera indispensable pour continuer la candidature en ligne via l'onglet "n° de dossier") ;
- renseigner les informations et déposer les documents demandés (au format PDF ou jpg, la photo ne doit pas excéder 300 ko).

S'il est possible de candidater à plusieurs DSA, il est toutefois conseillé de limiter les candidatures à deux formations. Les membres des commissions de sélection sont en effet attentifs à ce que les candidatures soient motivées par des objectifs précis.

Attention : seuls les dossiers complets (rubriques renseignées, documents demandés déposés en ligne, frais de dossier réglés) seront étudiés.

Les commissions de sélection examineront les dossiers transmis au format numérique.

● Frais de dossier de 37€ à régler par carte bancaire directement en ligne sur le portail admission.archi.fr

En cas de candidature à plusieurs DSA, les frais de 37€ doivent être acquittés pour chaque dossier de demande d'admission.

Quel que soit le résultat des commissions de sélection, les frais de dossier ne sont en aucun cas remboursés.

● Nombre de places : 20 maximum par promotion

Plus de renseignements sur la procédure d'admission :

www.paris-belleville.archi.fr/formations/admission/dsa/



Contact

deborah.arnaudet@paris-belleville.archi.fr

Alumni

Les anciens étudiants du DSA Architecture et Patrimoine se sont regroupés dans une association architecture, patrimoine, continuité (APC) domiciliée à l'Ensa-PB.

Plus de renseignements : www.apc-belleville.org